



Avis de recrutement sans concours Adjoint administratif 2^{ème} classe

Filière : Administrative

Catégorie : C

Nombre de postes : 2 postes

Peuvent faire acte de candidature les personnes :

- * Possédant la nationalité française ou celle d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'Espace économique européen.
- * Jouissant de ses droits civiques
- * Se trouvant en position régulière au regard du code du service national
- * Remplissant les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction
- * N'ayant pas de mentions portées au bulletin n°2 de son casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions

Fonctions :

Les adjoints administratifs hospitaliers sont chargés de tâches administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de dispositions législatives ou réglementaires.

Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat et être affectés à l'utilisation des matériels de communication (article 10 du décret n°90.839 du 21/09/1990).

Texte de Référence :

- * Décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière modifié
- * Décret n° 2004-118 du 6 février 2004 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la Fonction publique hospitalière

Modalités d'inscription :

Les dossiers de candidature devront être adressés en 3 exemplaires, sous enveloppe timbrée, à l'adresse suivante :

Centre hospitalier Le Vinatier
Direction des Ressources Humaines- Cellule Recrutement et Concours
95, Boulevard Pinel - 69677 BRON Cedex

Au plus tard le 23 décembre 2011

(le cachet de la poste faisant foi)

Les dossiers de candidature doivent être constitués de :

- * Une lettre de motivation,
- * Un curriculum vitae
- * Une présentation du projet professionnel du candidat (max 2 pages)
- * La copie des titres ou diplômes obtenus
- * La copie recto verso de la carte d'identité nationale

Modalités de recrutement :

Les dossiers de candidature seront examinés par une commission qui auditionnera les candidats dont la candidature a été retenue.

Le Directeur des Ressources Humaines

Sophie Léonforte